



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Eure

Dossier suivi par : UDAP3

Objet : demande de permis d'aménager

**MAIRIE NEUBOURG (LE)**  
**SERVICE URBANISME**  
**2 PLACE FERRAND**  
**27110 LE NEUBOURG**

A ÉVREUX cedex, le 02/06/2022

numéro : pa42822n0004

demandeur :

adresse du projet : ALLEE DU CHEMIN VERT 27110 NEUBOURG  
(LE)

M. DUGNOL JULIEN  
3 RUE DE LA SCIERIE  
76530 GRAND COURONNE

nature du projet :

déposé en mairie le : 30/05/2022

reçu au service le : 02/06/2022

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -  
Château du Champ de Bataille - Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul - Le  
vieux château, maison, dispositif défensif

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1. Les volumes compliqués ou en V, W, Y ou Z ne sont pas autorisés. Il faut préserver l'architecture traditionnelle normande en restant dans des volumes plus simples soit en rectangle, soit en U, T ou L. Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C ni R+0,5+C). Les toitures seront a minima à 35° pour de l'ardoise et à 45° pour de la tuile à pignon droit (pas de croupe). Les tuiles seront plates de teinte brun vieilli à rouge vieilli. Ardoise comme tuile seront a minima à 20u/m<sup>2</sup> (et non 10 aspect 20). Les toitures terrasses sont interdites (sauf pour les annexes mesurées). Les enduits seront dans les beiges. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.+ Attention à respecter les couleurs et modénatures locales.

L'architecte des Bâtiments de France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Poulain', with a horizontal line underneath the final part of the signature.

France POULAIN

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.